

Interpellation présentée par le député:

M. Sami Kanaan

Date de dépôt: 17 mars 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Sécurité routière dans le canton de Genève : de la parole aux actes, SVP !

Le 7 avril 2004, dans le cadre d'une action initiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Conseil d'Etat a souhaité manifester de manière solennelle son engagement en faveur de la sécurité routière en déléguant 3 de ses membres, la Présidente du DJPS, le Président du DASS et le Président du DIAE, pour signer publiquement la Charte de la sécurité routière, document censé attester d'une volonté d'engagement concret dans ce domaine.

Fin 2004, le canton de Genève se distinguait très tristement de la tendance suisse, puisqu'on dénombrait 28 morts sur les routes genevoises en 2004, soit neuf de plus qu'en 2002 et cinq de plus qu'en 2003, sans compter les blessés et les dégâts matériels. Les causes de ces accidents sont multiples, mais les principales restent celles liées aux excès de vitesse et/ou à la consommation d'alcool.

Une année après la signature de la Charte, nous n'avons aucune connaissance d'un programme d'action concret du Conseil d'Etat dans ce domaine. Tous les spécialistes reconnaissent qu'une action efficace passe par un éventail de mesures relevant aussi bien de la prévention et la sensibilisation que de la dissuasion et du contrôle. A part quelques campagnes ponctuelles (campagnes « Prédire »), les contrôles liés à la sécurité routière sont notoirement insuffisants dans le Canton de Genève, aussi en raison d'un matériel obsolète (radars, cf. réponse à l'IUE 84). Les expériences française, vaudoise et bernoise montrent qu'une intensification des contrôles a un effet immédiat sur les statistiques d'accidents.

Et les problèmes d'effectifs de la gendarmerie ne peuvent en aucun cas constituer une excuse pour l'inaction, puisqu'il existe, pour les radars par exemple, du matériel numérique très performant et entièrement automatisé.

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de nous indiquer, près d'un an après la signature de la Charte, quelles mesures concrètes sont prévues, à court et moyen terme, pour inverser enfin la tendance macabre qui caractérise le canton de Genève dans le domaine de la sécurité routière.